

BUREAU
DELIBERATION N° B - 2021 - 028
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021

Nombre de Membres
En exercice : 29
Titulaires présents : 24
Pouvoirs : 1

Date de convocation :
09/09/2021
Date d'affichage :
17/09/2021

Votants :	25	Pour :	25	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la base de loisirs du Surchauffant, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; ETCHEGARAY Josiane ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

Excusés : DUTHION Jean-Paul ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GUERIN Jean Luc ; REVOL Hervé.

Excusés ayant donné pouvoir : BLASER Michel à BENIER-ROLLET Claude.

Objet : Marché de travaux relatifs à des travaux sur les réseaux d'assainissement sur Saint Julien sur Suran - commune de VAL SURAN

Rapporteur : GIROD Franck, Vice-Président

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Sous maîtrise d'ouvrage de l'ex-communauté de communes de la Petite Montagne (CCPM), un schéma directeur d'assainissement a été réalisé par le bureau d'étude Geoprotech en 2014/2015.

Pour la réalisation des travaux identifiés par Geoprotech dans son étude, l'ex-CCPM a recruté le bureau d'études ABCD en tant que maître d'œuvre en mars 2019 (marché commun avec les travaux sur la commune d'AROMAS).

Le rapport projet a été présenté aux élus de VAL SURAN (dont Monsieur le Maire) le mardi 29 juin 2021, ainsi qu'à M. Girod, Vice-Président de Terre d'Émeraude Communauté en charge de l'assainissement et aux techniciens de Terre d'Émeraude Communauté.

Le Devis Quantitatif Estimatif (DQE) présenté est réparti de la manière suivante :

Le marché sera alloté en 8 lots :

- Lot n°1 : canalisations en travaux traditionnels : 599 547,50 € HT de réseaux d'assainissement
- Lot n°2 : réhabilitation sans ouverture de tranchée 70 379,50 € H.T.
- Lot n°3 : électromécanique 32 358,50 € H.T.

- Lot n°4 : génie civil 120 994,00 € H.T.
- Lot n°5 : essais canalisations 12 000,00 € H.T.
- Lot n°6 : contrôleur technique 2 500,00 € H.T.
- Lot n°7 : contrôleur béton 2 500,00 € H.T.
- Lot n°8 : CSPS 2 500.00 € H.T.

TOTAL : 842 779,50 € HT

Tenant compte de la fluctuation actuelle des coûts et notamment de ceux des matières premières, le montant prévisionnel est majoré de 15 % pour être porté à 969 196,42 € HT.

Les travaux, objet de la présente délibération ont été programmés en 2021 dans le contrat ZRR signé avec l'Agence de l'Eau RMC aux taux suivants :

Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Localisation	Année de démarrage des travaux	Assiette de l'aide de l'agence	Taux d'aide de l'agence	Montant de l'aide de l'agence
Terre d'Emeraude Communauté	Mise en séparatif des réseaux rue de la Chapelle, rue Saint-Maurice et route de Lons (1 257 ml)	VAL SURAN	2021	439 950	70 %	307 965
Terre d'Emeraude Communauté	Création d'un bassin d'orage de 100 m ³	VAL SURAN	2021	100 000	70 %	70 000
			TOTAL	539 950	70 %	377 965

Le BUREAU, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DIT que les crédits sont inscrits au budget

DÉCIDE

D'autoriser Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique, et dans la limite du montant prévisionnel susmentionné à prendre toute décision relative à la passation du marché.

D'autoriser Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à prendre les décisions d'agréer ou de rejeter les candidatures et rejeter les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses.

D'autoriser Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à signer le marché, et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

D'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau RMC au taux de 70 % (sur l'assiette de l'aide subventionnable) ainsi que la Dotation de Solidarité des Territoires au meilleur taux (DST).

Envoyé en préfecture le 17/09/2021

Reçu en préfecture le 17/09/2021



Affiché le

ID : 039-200090579-20210915-B_2021_028-DE

De charger Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs au présent marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres
présents.

Pour extrait conforme,


Le Président



Envoyé en préfecture le 17/09/2021

Reçu en préfecture le 17/09/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20210915-B_2021_028-DE